

Il en existait dix en mars 1901. Elles sont à la fois des amicales et des mutualités. Elles travaillent au reboisement et à des améliorations culturelles. Elles ont repiqué 21.600 épicéas, planté une surface de 9 hectares 98 ares. Même organisation à Poligny, où fonctionnent onze sociétés similaires.

A signaler comme « spécialité » une « Petite A » sténographique (rue Blomet, Paris).

Les patronages, qui étaient au nombre de 34 en 1894-1895, de 468 en 1895-1896, de 648 en 1896-1897, de 809 en 1897-1898, de 986 en 1898-1899, de 1.005 en 1899-1900, s'élèvent, en 1900-1901, à 1.276, soit une augmentation de 275, la plus forte qu'on constate depuis 1895, date des fondations premières.

Les départements où les patronages ont le plus pénétré sont l'Aube, qui en compte 241; la Gironde, 48; le Nord, 130; le Pas-de-Calais, 126; la Seine, 131.

Un fait est à signaler, qui a une signification spéciale dans le moment présent et qui est d'un heureux augure. De même que, sur le terrain de la mutualité, professeurs et élèves de l'enseignement secondaire se sont souvent rencontrés avec les instituteurs et les élèves de l'enseignement primaire, de même l'union entre les deux ordres tend à se sceller davantage, grâce aux patronages. C'est dans les lycées et collèges de jeunes filles, à Paris, à Lyon, à Bordeaux, Lille, Agen, etc., etc., qu'est née l'idée de ce rapprochement, de cette entente.

Traitant des collaborateurs, M. Edouard Petit constate avec joie qu'on a pu trouver, pour aider les instituteurs dans cette œuvre nécessaire, 5.000 collaborateurs volontaires, 5.000 professeurs, avocats, ingénieurs, médecins, agents-voyers qui ont consacré un peu de leur temps à l'éducation populaire. Ils ont été un précieux secours aux 5.000 instituteurs ou institutrices qui, depuis sept ans se dévouent, leur besogne quotidienne d'éducation terminée, à en entreprendre une nouvelle, plus ardue, et qui ne leur donne que des satisfactions morales.

Il faudrait un budget à une œuvre aussi considérable et, malheureusement, il est bien médiocre, du moins en ce qui concerne la part de l'Etat.

Le chiffre de dons et libéralités s'est élevé, en 1900-1901, à 263.000 francs.

Il existe un petit nombre de cours payants.

Les communes, il faut le reconnaître, commencent à devenir plus généreuses.

Le montant des indemnités communales atteint, en 1900-1901, deux millions deux cent huit mille francs.

Mais, si l'on en décompose les éléments, l'on se trouve en face d'une situation que masquent les apparences et qui est loin d'être brillante.

De ces 2.208.000 francs, il faut commencer par retrancher 974.125 francs, qui représentent la part afférente à Paris pour ses cours d'adultes, ses cours de dessin, d'enseignement populaire supérieur, les sociétés d'instruction et de patronages.

Il reste 1.200.000 francs environ, que se partagent

ou plutôt sont censés se partager 56.000 institutrices ou instituteurs.

Or la justice distributive, qui préside à la répartition, dépend de combien de conditions politiques, économiques, climatiques!

Dans les Basses-Alpes, des municipalités ont voté 380 francs. Il y a 412 institutrices et instituteurs qui ont ouvert et tenu des cours d'adultes. Une dizaine d'entre eux ont part à ces 380 francs. Plus de 400, dont les écoles sont perdues aux montagnes, aux vals reculés, dont l'enseignement est d'autant plus utile aux adolescents qu'ils ont moins fréquenté la classe pendant la saison d'été et pendant l'enfance où on mène paître les troupeaux sur les plateaux, plus de 400, dont une quarantaine seulement recevront 25 francs de l'Etat, n'auront pas gagné par leur zèle, leur persévérance, l'évidence des services rendus, sur l'indifférence, et, il faut le dire aussi, sur la pénurie, presque la misère des municipalités, considérant comme dû, comme moralement exigible, le temps que les maîtresses et les maîtres, professeurs volontaires, consacrent à leurs anciennes et anciens élèves, la journée de dur labeur achevée!

Trente-cinq Conseils généraux votent un crédit spécial, le total; pour 1901, atteint 62.000 francs. L'Etat ne donne que 20.000 francs. Lui seul est au-dessous de sa tâche.

A. HENRY.

La coopération et les œuvres post-scolaires¹

Reprise en France par M. Deherme, qui fonda la *Coopérative des Idées pour l'Instruction supérieure et l'éducation éthique sociale du peuple*, cette idée a fait de rapides progrès, grâce à l'impulsion que lui donna cet homme de cœur et d'initiative.

C'est en voyant les choses sous le même aspect que je me suis permis de recommander la coopération aux œuvres post-scolaires, heureux d'ailleurs de m'être, depuis, rencontré avec des hommes dont la science et l'autorité sont unanimement reconnues.

« Le principal n'est pas de dresser, en quelque sorte, l'enfant à l'épargne, ni d'éveiller dans son âme, dès le premier âge, le souci de l'avenir, des risques et périls qu'il comporte. Je n'aimerais pas à voir tous ces bambins de nos écoles préoccupés de s'assurer une « retraite » à cinquante ans de là!... Non, ce qui importe, c'est de leur donner le sens de la solidarité, de leur apprendre qu'ils font partie de l'école, de groupes sociaux — qui ne feront que s'étendre et se multiplier par la suite — où chaque membre tient à tous les autres par la sympathie autant que par l'intérêt, souffre de leurs souffrances, jouisse de leurs joies, en un mot vive de leur vie... Je voudrais plus encore: La *mutualité* ne vise que les accidents, les revers, les maux de la vie. La pratique de la solidarité ne doit pas s'en tenir là; elle doit, s'étendre à l'exercice même de la vie, en ses fonctions essentielles et normales. En ce sens, elle prend le nom de *coopération*... N'y aurait-il

¹ Voir le numéro précédent d'*Après l'École*.

pas, dans la création de *coopératives scolaires*, juxtaposées aux *mutuelles scolaires*, et, au besoin, fédérées avec elles, une préparation modeste, mais directe et sérieuse aux fonctions, aux devoirs de l'avenir¹.

En ce qui me concerne, je me hâte d'ajouter que si j'ai plus particulièrement appelé l'attention sur les coopératives de consommation, c'est parce que ce genre de coopératives, plus vulgarisé qu'aucun autre, me permettait de frapper les esprits d'avantage. Mais je crois qu'il faut se garder de préconiser une forme de coopérative plutôt qu'une autre, et je me contenterai d'indiquer les principaux types auxquels les œuvres post-scolaires peuvent se rallier : coopérative de consommation, coopérative de production, restaurant coopératif.

Je pense, en effet, qu'il faut tenir compte des milieux et que les intéressés savent mieux que quiconque ce qui convient le mieux à leur région.

En certains endroits, la coopération scolaire et post-scolaire est d'ailleurs en honneur.

D'après le dernier rapport de M. Edouard Petit, « on signale, dans la Côte-d'Or, des « petites A » rurales et surtout viticoles; dans le Jura (Saint-Claude), il y a, depuis 1899, cinq sociétés scolaires forestières comptant 150 membres qui ont planté près de 9.000 épicéas, mélèzes et bouleaux, et défriché des pépinières. Une est en formation. Dans les Basses-Pyrénées, à Moureux (arrondissement d'Orthez), une ébauche de syndicat agricole est esquissée. Les membres actifs ne paient pas de cotisations. Ils fournissent le travail pour l'exploitation des champs loués. La « petite A » a le fermage de quelques terres qu'elle fait valoir. Elle va acheter une moissonneuse-faucheuse sur ses bénéfices. Elle introduit dans le pays les meilleures méthodes de culture. Les sociétaires, dit un témoin, piochent, labourent, ensemencent la terre. Ils moissonnent et fauchent la récolte et la vendent au profit de la Caisse commune. Suivant la pittoresque expression du président, ils travaillent eux-mêmes, mais ils font travailler pour eux le soleil et la pluie? »

Sur cette même A le n° 2 du *Bulletin de la Société pour l'éducation sociale* donne les renseignements suivants :

« L'Amicale débute avec 33 francs, dons des membres honoraires. Elle loue un champ 25 francs et achète des semences, 7 fr. 50. Le champ est cultivé en commun pendant le printemps et l'été suivant. Avec le produit du champ, l'Amicale achète des planches et construit un théâtre démontable; l'instituteur dirige les répétitions de quelques saynètes, et des représentations sont données pendant l'hiver à tous les habitants de la commune et ceux des ouvriers qui veulent y venir. L'entrée est de un sou par personne. La salle est comble chaque fois et le cabaretier ferme boutique pour assister à la représentation. D'où un nouveau bénéfice qui permet de louer d'autres champs, de les cultiver de la même manière et d'acheter avec les produits un matériel plus perfectionné. Ce matériel est donné en location à moitié prix aux habitants du pays; l'encaisse de l'Amicale arrive à 235 francs en fin du dernier exercice, et elle pense à acheter une faucheuse-moissonneuse, à subventionner la Société de mutualité et

de retraite, voire même à doter l'école communale d'un budget indépendant et suffisant. » Et tout en constatant que cette amicale apporte une curieuse démonstration de la puissance de la coopération, le *Bulletin* ajoute, non sans raison, qu'en employant « vraiment en commun ses ressources d'activité, d'intelligence, » elle a créé « toute une organisation qui développe et perfectionne la vie dans la localité entière ».

C'est encore dans les Basses-Pyrénées qu'existent des coopératives de consommation pour fournitures scolaires. D'après M. Piche — président de l'Association d'Éducation populaire de Pau — ce type d'association fut inventé dans la commune de Bizanos, près de Pau, par l'instituteur d'alors, M. Halet. Cette petite association — à laquelle les élèves s'exercent — leur permet de se procurer les fournitures scolaires à meilleur marché et de bonne qualité. Très éducative, elle les prépare à fonder plus tard des syndicats agricoles. D'autres écoles se sont inspirées depuis de cette initiative, notamment celle de M. Lapassade, à Pau.

Il existe, d'autre part, certaines associations coopératives qui se proposent d'aider les « petites A » et, d'une manière générale, toutes les œuvres d'éducation sociale. C'est ainsi qu'un homme de progrès, M. Pierre Deullin, vient de fonder une *Coopérative de lecture*, qui a pour but :

1° L'édition et l'achat pour le compte des associés et sections de tous livres, brochures ou publications dont ils auront besoin ;

2° De publier un bulletin spécial destiné à servir de catalogue et à renseigner les associés et les membres des différentes sections sur ce qui peut les intéresser en tant que lecteurs ;

3° De fonder des sections autonomes de coopération à capital et à personnel variables pour l'achat et l'édition, au profit de leurs membres, ou par la vente à ceux-ci de livres, brochures ou publications de toute nature ;

4° De réaliser, par ces moyens et au bénéfice de ses membres, des économies sur leurs dépenses de librairie.

D'après M. Deullin, cette coopérative peut rendre de grands services aux « petites A » qui s'y fourniraient, car elles participeraient à la répartition des bénéfices et profiteraient de réductions importantes sur le prix des éditions.

De son côté, le *Foyer familial*, société philanthropique de crédit foncier populaire, vient de créer une coopérative de consommation, dont les bonis serviront au développement d'œuvres sociales, notamment la constitution de retraites ouvrières, à la création d'habitations à bon marché, à la fondation de coopératives de production, d'universités populaires et d'Amicales, au paiement des cotisations des œuvres de mutualité et de prévoyance.

A cet effet, les bonis ne sont abandonnés par le *Foyer familial* qu'à la condition que cette économie automatique serve à des œuvres d'intérêt particulier ou collectif. Pour cela, tous les paquets contenant les produits vendus sont accompagnés de jetons d'épargne de 5 ou de 25 centimes qui représentent un acompte sur le boni. Ces jetons sont ensuite remis au *Foyer familial* et les sommes qu'ils représentent intégralement versées à toute œuvre désignée par les intéressés.

Par cet ingénieux moyen, le *Foyer familial* s'assure que l'économie provenant de la coopération n'est pas gaspillée. Je suis heureux de l'indiquer aux

¹ L. MABILEAU, *Almanach de la Coopération française* de 1900.

² Edouard PETIT, *Rapport sur l'éducation populaire*, 1900.

« Petites A » de la région parisienne qui veulent grossir leur budget. C'est ainsi qu'une Amicale qui chercherait à s'installer chez elle le pourrait, à condition que ses membres adhèrent au *Foyer familial*. En admettant qu'ils fussent une trentaine et qu'ils économisassent 2 francs par semaine (grâce à l'emploi des jetons d'épargne), ils auraient, en trois ou quatre ans, une dizaine de mille francs, c'est-à-dire le capital nécessaire.

Ce qui précède prouve surabondamment qu'on s'inquiétait déjà de la coopération scolaire et post-scolaire, avant même qu'il en fût question au dernier Congrès de la Ligue de l'Enseignement.

Je sais bien que, s'il se lance dans cette voie, on ne manquera point d'adresser, au lendemain de l'école, le grand reproche de faire du commerce. Que les éducateurs et les amis du peuple ne s'en inquiètent pas outre mesure. Au surplus, qu'ils jettent autour d'eux d'attentifs regards, ils se convaincront rapidement que les adversaires les plus irréductibles de l'idée laïque et républicaine puisent la plus grande partie de leurs forces et de leurs richesses dans le commerce lui-même.

De tout temps l'Église a fait trafic du négoce et de l'industrie. En ce qui regarde plus spécialement notre époque, le tableau des communautés, congrégations et associations religieuses figurant au rôle des patentes et dressé — par les soins de M. le Ministre des Finances — lors de la loi sur les associations, en fait foi. Leur nombre atteint 2.500. Dans la quantité figurent : 449 congrégations, communautés ou associations inscrites sous ce titre : tailleurs ou couturiers à façon ; 155 autres dénommés tailleurs ou couturières travaillant pour hommes et à façon. On y trouve encore 184 couvents d'herboristes-droguistes et 54 d'herboristes ; 42 couvents de blanchissage ; 95 de pharmaciens au détail ; 5 congrégations faisant le commerce de vins en gros ; 6 des liqueurs en gros ; 2 de l'alcool ; 4 des liqueurs en détail ; 7 couvents pratiquant la distillation. 2 couvents sont inscrits comme cabareliers ; 5, comme loueurs de chambres meublées ; 14, comme maîtres d'hôtels ; 13, comme maîtres d'hôtels garnis. 1 couvent est taxé comme « modiste ». 1 autre comme « marchands de pores ». 2 enfin comme marchands forains »¹.

J'ai sous les yeux une petite brochure publiée sous les auspices des Sœurs de la Charité, 103, rue Saint-Dominique, dans laquelle on fait une chaude réclame en faveur de l'Elixir de Saint-Vincent de Paul et je constate que le plus petit flacon de ce fameux élixir ne coûte pas moins de 5 francs. Mais je m'en voudrais d'insister davantage. Au moyen âge, l'Église vendait des indulgences ou se couvrait de sang ; pour l'instant, elle se contente d'étendre sa tache noire sur notre beau pays en faisant argent de tout : le Pape vend des décorations et des titres ; les congrégations, leurs drogues ; les prêtres, leurs messes et leurs bénédictions.

Que les amis de l'école laïque ne se laissent donc pas impressionner par les mots, ni duper par des scrupules exagérés. Si la coopération peut leur procurer les appréciations qu'ils recherchent, qu'ils n'hésitent pas à la pratiquer. D'autant que celle qu'ils établiront sera saine et moralisatrice et que ses bénéfices serviront non à diviser, mais à rapprocher ; non à dominer, mais à instruire ; non à faire de chaque homme l'instrument passif d'un dogme,

mais un solidariste éclairé et conscient de son rôle social.

Et maintenant, comment est-il possible d'organiser la coopération scolaire et post-scolaire ?

S'il existe déjà autour des Amicales des coopératives n'ayant aucun caractère politique ou confessionnel, les membres des « Petites A » pourront y adhérer individuellement en s'engageant à affecter une part déterminée de leurs bénéfices au développement des œuvres post-scolaires. Dans le cas contraire — qui sera le plus fréquent — les amitiés auront à se prononcer entre la création de coopératives de consommation ou de production, de restaurants coopératifs et de magasins coopératifs de gros.

Mais, quel que soit le mode auquel elles se rallient, à moins d'un manque d'entente et de solidarité, je ne crois pas qu'elles puissent échouer :

1° Parce qu'elles peuvent se fédérer ;

2° Parce que les coopératives qu'elles établiront ne seront pas le fait de la collaboration spontanée de quelques individus, mais d'une collectivité organisée puisant en elle de très grandes forces et constituant déjà une clientèle sérieuse ;

3° Parce qu'elles auront, à n'en pas douter, la sagesse de s'adapter à leurs milieux, de s'entourer de garanties désirables et de rechercher les conseils d'hommes expérimentés ;

4° Parce qu'elles pourront s'appuyer sur les mutualités d'adolescents, qui seront invitées à placer leurs capitaux non dans les banques, mais dans les coopératives post-scolaires, dont les bénéficiaires — si les adhérents sont assidus — couvriront largement les subventions et les prêts des Sociétés de Secours mutuels.

A la campagne — suivant l'exemple de l'« A de Mourenx » — les coopératives de production et les syndicats agricoles auront vraisemblablement la préférence.

C'est, en effet, le genre de coopération qui semble le mieux convenir aux milieux champêtres. Même rien n'empêchera les « Petites A » de lier l'achat, la production et la vente. En se substituant à chacun pour l'achat des engrais, des semences, des matières premières et des instruments agricoles, elles profiteront d'une importante baisse de prix, et, grâce à cette opération, réaliseront déjà des bénéfices qu'elles consacreront à la mise en valeur d'une exploitation commune, dont les produits seront ensuite vendus au profit de la collectivité. Elles obtiendront, au besoin, des appuis et même des fonds auprès des *Caisse rurales* ou des *Caisse régionales du crédit agricole mutuel*.

A la ville, la coopération de consommation et le restaurant coopératif semblent tout indiqués. Il n'est point besoin, pour les fonder, d'énormes capitaux. La plupart des grandes coopérations sont dues à des ouvriers.

Dans les deux cas, le fond social sera constitué par des actions de 100 ou de 50 francs, voire même de 25, dont un dixième payable au moment de la souscription. Le solde sera complété par des versements mensuels ou par des retenues sur les bonis qui seront imputés au crédit de chaque coopérateur ou consommateur.

S'il s'agit de coopératives de consommation, il sera possible d'augmenter le chiffre des affaires en admettant, à côté des actionnaires-sociétaires, des membres adhérents qui, n'ayant pas d'actions, seront cependant admis, moyennant un droit d'en-

¹ *Le Bloc* du dimanche 10 mars 1901.

trée et une cotisation mensuelle déterminée, à s'approvisionner à la Société¹.

Mais, si je me suis suffisamment étendu, au début de ce rapport, sur la coopération de consommation pour ne pas être obligé d'y revenir, je tiens à donner quelques renseignements sur les restaurants coopératifs.

Point ne m'est besoin de m'étendre davantage. Ces quelques explications suffisent à faire comprendre l'économie d'un projet, dont la portée ne peut échapper; à montrer également que si l'union des 3.000 Amitiés de France le voulait, elle créerait un organisme colossal dont les ressources considérables serviraient à doter le mouvement post-scolaire. Utopie? Non pas. Possibilité. Mais où trouver le capital?

Chez les « Petites A ». Que, comprenant la grandeur de l'œuvre, toutes s'inscrivent pour une action de 50 francs et, dès le lendemain de l'émission, les délégués chargés de fonder le *Wholesale* post-scolaire disposeront d'un capital de 150.000 francs.

Jamais coopérative n'aura débuté dans de telles conditions, avec la perspective d'un aussi brillant avenir.

Aux œuvres complémentaires de l'école de répondre. Nées d'un besoin d'émancipation, elles ne peuvent faillir à leur mission. Puissantes auxiliaires de la vérité, de la justice et de la science contre les forces de mensonge, d'obscurantisme et d'oppression, elles seraient coupables de ne point tirer de la coopération les richesses matérielles, éducatives et morales qu'elle peut leur donner. Pour réussir, elles

¹ Consulter le « Guide », pour l'organisation et l'administration des Sociétés coopératives de consommation par F. Clavel (Bourse des coopératives, 1, rue Christine).

n'ont besoin que d'un peu plus de ce dévouement de cette ardeur et de cette foi qu'on a coutume de rencontrer chez elles, comme chez tous ceux qui pensent que la véritable philosophie est celle de l'action.

Aussi bien ai-je l'honneur de déposer les vœux suivants :

MADELEINE (à Boissier)

Bénissez votre fille.

BOISSIER

Ma fille? ah! dans mes bras! Mais toi, ton pied [meurtri,

Mon fils?

MARIUS

Je ne sens rien et suis, je crois, guéri.

BOISSIER

Eh! bien, Martin?

MARTIN (lui tendant la main)

Boissier, mon vieil ami, pardonne A mon erreur, et prends la main que je te donne. Et vous aussi, que j'ai tant aimés, ô mes champs! Pardonnez: je vous ai préféré mes enfants!

R. LIQUIER.

Directeur de l'École normale d'Avignon.

MAITRES

E. BERQUIER.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

A Moulins

Parmi les comptes rendus des fêtes que donnent chaque année dans toute la France, les Associations d'anciens ou d'anciennes élèves de nos écoles primaires, nous sommes heureux de signaler celle des anciennes élèves de l'école dé la rue des Grèves, à Moulins, qui a eu lieu au théâtre municipal. Cette école est dirigée depuis de longues années par M^{lle} Claudia Page, qui y a obtenu de nombreux succès.

Faut-il dire que la fête a été de tous points charmante? Monologues, saynètes, comédies, chansons et même fragments d'opéra. Rien n'y a manqué; et rarement fête analogue n'a autant d'éclat. Des artistes donnaient leur concours, comme M^{lle} Claudia Page, nièce de la directrice, M^{me} et M. Marnos, lauréats du Conservatoire.

Mentionnons encore le banquet, à la fin duquel M^{me} Péronneau, femme du député de Moulins, a

prononcé un discours très applaudi, et le bal blanc qui a clôturé la fête.

Voici la liste des conférences populaires du dimanche, organisées pendant l'hiver dernier :

Un prédécesseur moulinois de Bossuet : Claude de Lingendes, par M. Castaigne, proviseur du lycée;

La digestion et les notions qui s'y rapportent, par M. Comte, directeur de l'École normale;

La poésie homérique, par M. Barrat, professeur au lycée;

L'éclairage et ses transformations dans l'antiquité, par M. Chancrain, professeur à l'École d'agriculture de Genetaines;

Camille Saint-Saëns, par M^{lle} Page;

Nature et moralité, par M. Chatanay, professeur au lycée;

Ce que nous nous devons à nous-mêmes, par M. Comte;

Mireille et la poésie provençale, par M. Boucher, professeur au lycée;

Les Trois Dumas, conférence-lecture de M. Lefèvre, inspecteur d'Académie;

Michelet, historien populaire, par M. Lefèvre;